



GA- 2022 06 07  
Point 11

## Révision des termes de référence des Task Forces AGE

**[Document adopté par le Conseil d'administration le 27 avril 2022].**

### Justification de la révision des groupes de travail à partir de 2022

Cette révision s'inscrit dans une tentative plus large d'améliorer les relations avec et entre les membres. En réponse aux commentaires des membres et compte tenu des défis internes, la stratégie 2022-2025 stipule qu'AGE devrait poursuivre les efforts suivants :

- promouvoir l'apprentissage mutuel au sein du réseau et renforcer la capacité de nos membres à agir en tant que défenseurs de leurs propres intérêts afin de remédier aux inégalités de capacités au sein du réseau.
- développer nos effectifs pour assurer une plus grande diversité et représentativité
- s'efforcer de renforcer l'alignement de nos programmes respectifs aux niveaux national et européen
- identifier de nouvelles sources de revenus pour alléger la charge financière des membres.

En outre, notre nouvelle stratégie de communication et notre stratégie d'adhésion fournissent des orientations supplémentaires sur la manière dont les efforts susmentionnés pourraient être poursuivis.

### Contexte général

L'amélioration des relations avec et entre les membres nécessitera la révision des outils de travail actuels et le développement de nouveaux outils pour le réseau. Grâce à ces outils, AGE sera en mesure d'adapter la quantité et le type d'informations fournies aux membres, de soutenir le transfert de connaissances et la mise en réseau entre les membres, et de garantir la co-appropriation de nos positions politiques par nos membres. Nous espérons que ces efforts augmenteront l'attractivité de notre réseau, faciliteront l'engagement des membres et, finalement, faciliteront la rétention de nos organisations membres dans une perspective à long terme.

#### (1) Outils de travail interne

- **Optimisation de la gestion de la relation client (CRM - base de données des contacts)** : le nouveau CRM permettra aux membres de mettre eux-mêmes à jour

leurs coordonnées et de sélectionner les thèmes dont ils veulent entendre parler ; en fonction des responsabilités et des domaines d'intérêt de chaque personne/organisation, il sera possible de mettre en place un mailing ciblé pour adapter les communications (administration, finances, domaines politiques, etc.).

- **Nouvel espace membres facile à utiliser** : le nouvel espace membres fournira des mises à jour régulières des réunions de travail internes d'AGE ; accessible aux membres grâce à des mots de passe personnalisés, il visera à faciliter la compréhension des progrès du travail d'AGE par ses membres et à échanger des informations privées/exclusives entre le secrétariat et les membres ainsi qu'entre les membres eux-mêmes.
- **Flashes d'information généraux et envois personnalisés** : les flashes d'information resteront un canal de communication régulier pour les nouvelles concernant l'ensemble des membres ; en outre, des bulletins d'information thématiques pourraient être publiés pour tenir les membres informés des développements au niveau national ou européen concernant un domaine politique spécifique (par exemple, la solitude et l'isolement) - seuls les membres ayant exprimé leur intérêt pour ce thème le recevraient.

Les outils de travail internes susmentionnés seront également utilisés au profit des task forces : il sera possible d'extraire la liste des membres de la task force du CRM et de la télécharger.

les informations relatives aux réunions des groupes de travail dans l'espace réservé aux membres. Il sera possible de créer des listes de diffusion personnalisées pour différents thèmes, y compris, mais sans s'y limiter, les sujets couverts par les nouvelles task forces.

## (2) Événements et réunions internes

- **Renforcement des capacités et formations** : pour accroître notre capacité à mener le changement et à influencer la prise de décision, AGE organisera des activités de renforcement des capacités axées sur des méthodes et tactiques pratiques de défense et de campagne (par exemple, une formation sur l'autonomie sociale). Ces activités permettront de partager des exemples de plaidoyer et de campagne réussis par les membres d'AGE, qui pourront inspirer et être reproduits par d'autres.

*Format* : AGE est l'hôte ; les membres sont invités à partager leurs bonnes pratiques ; en ligne/hors ligne.

- **Ateliers participatifs** : afin de recueillir l'avis des membres d'AGE sur des questions spécifiques, AGE concevra et organisera des ateliers participatifs (par exemple, les ateliers "Repenser les soins") où les membres pourront partager leur expérience, réfléchir en groupe sur la base de leurs contributions respectives, et façonner les éléments constitutifs des positions politiques d'AGE.

*Format* : AGE est l'hôte ; les membres sont des contributeurs actifs ; en ligne/hors ligne.

- **Webinaires** : pour renforcer la compréhension des membres d'AGE sur les politiques européennes et mondiales, AGE développera des webinaires pour informer les membres sur des dossiers spécifiques (par exemple, le Livre vert de l'UE sur le vieillissement) ou des processus (par exemple, les élections du Parlement

européen).

*Format* : Le personnel d'AGE ou des experts externes sont invités à faire une présentation suivie de questions de la part des membres ; en ligne.

Les événements et réunions ci-dessus sont des activités ad hoc qui devraient compléter le travail effectué par les groupes de travail. Cependant, étant donné qu'ils poursuivent d'autres objectifs que les réunions des Task Forces, par exemple la sensibilisation, le renforcement des capacités, ils sont ouverts à l'ensemble de la population.

l'adhésion. Le cas échéant, elles peuvent être intégrées ou organisées à la suite des réunions statutaires d'AGE, telles que les réunions du Conseil ou les Assemblées générales.

## Groupes de travail AGE

### Mandat pour la période 2022-2025

La présente note vous informe de ce que sont les Task Forces, de leur champ d'action global et de leur objectif spécifique dans le but de refléter et de soutenir la mission et les objectifs fixés dans la stratégie 2022-2025 d'AGE, et de la manière dont vous pouvez nommer un représentant.

#### Portée et objectif généraux

Conformément à l'article 18 des statuts d'AGE, des Task Forces (TF) ont été créées par le Conseil d'administration en 2013, en remplacement des anciens groupes d'experts. Les Task Forces ont pour objectif de :

- accéder à l'expertise large et diverse disponible parmi les membres
- informer les politiques et le travail de plaidoyer d'AGE dans des domaines spécifiques afin qu'ils reflètent mieux la situation et les préoccupations des personnes âgées dans toute l'UE
- faciliter la mise en réseau, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les membres.

#### Thèmes et objectifs clés

##### ***Task Forces permanentes***

Les Task Forces, en tant que principale méthode de travail interne d'AGE, soutiendront la mise en œuvre de la stratégie 2022-2025 d'AGE. Le travail des Task Forces suivantes soutiendra notre mission, à savoir *combattre l'âgisme, promouvoir les droits de l'homme tout au long de la vie, réduire les inégalités et permettre à chacun de vivre pleinement et dignement*. L'[approche fondée sur les droits](#) doit être appliquée aux travaux de toutes les task forces (voir annexe 1) :

1. **Vieillir dans la dignité et la santé**, y compris l'accès aux soins de santé et aux soins de longue durée, la maltraitance des personnes âgées.
2. **Environnements adaptés aux personnes âgées**, en mettant l'accent sur la numérisation, notamment l'accessibilité, la mobilité, le logement et les services quotidiens.
3. **Emploi, participation et citoyenneté active**, y compris l'apprentissage tout au long de la vie et le bénévolat.
4. **Adéquation du revenu des personnes âgées et inclusion sociale**, y compris lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

##### ***Groupes de travail ad hoc***

L'objectif des groupes de travail ad hoc est d'aligner notre plaidoyer encore plus étroitement sur l'agenda politique en constante évolution. Grâce aux Task Forces ad hoc, nous serons en mesure de réagir et de contribuer à des processus et des développements politiques spécifiques, par exemple, la contribution au semestre européen ou la mise en œuvre du

pilier européen des droits sociaux, le travail sur le changement climatique. Ils permettront également aux membres d'aborder toute question d'intérêt commun pour laquelle l'action d'AGE est nécessaire.

Par exemple, la lutte contre la solitude, les défis de la numérisation, etc.

Pour être établis, les groupes de travail ad hoc doivent être fondés sur une justification claire, compter au moins dix (10) membres, avoir des objectifs spécifiques clairs et un calendrier prédéfini.

## Membres des groupes de travail

Nous appelons les participants aux groupes de travail des "membres". Chaque membre a une contribution précieuse à apporter à AGE, pour enrichir nos débats, y compris via les Task Forces. Nous voulons profiter de la vaste expertise de tous les membres, y compris ceux qui doivent d'abord renforcer leur capacité à contribuer au travail d'AGE.

Les membres des groupes de travail peuvent être :

- Membres individuels ou personnel d'AGE "Membres à part entière".
- Membres individuels ou personnel d'AGE 'Pays en voie d'adhésion/anciens pays de l'UE (sans remboursement des frais pour les réunions physiques)
- Membres individuels ou personnel d'AGE "Membres observateurs" (sans remboursement des frais de réunions physiques)
- Personnes de confiance externes travaillant en étroite collaboration avec les membres des trois catégories de membres ci-dessus et en mesure d'apporter au travail d'AGE une valeur ajoutée spécifique.

Les membres du TF doivent être nommés par un membre d'AGE pour représenter l'organisation en leur nom. Il est attendu d'eux qu'ils travaillent sur une base volontaire. Aucun honoraire d'expert ne peut être versé à un membre pour le travail qu'il effectuera dans le cadre des Task Forces.

Les membres des TF doivent avoir des compétences suffisantes en anglais pour contribuer activement aux travaux des TF et disposer de la connectivité et de l'équipement nécessaires pour pouvoir suivre les travaux des TF.

## Procédure de nomination

Les membres d'AGE peuvent nommer plus d'une personne par Task Force. Il n'y a pas de limite au nombre de membres d'un même pays pouvant faire partie d'une Task Force. Cependant, les membres sont encouragés à veiller à ce que la même personne ne rejoigne pas plus de deux Task Forces, et à respecter l'équilibre des genres dans le processus de nomination.

Les nominations peuvent être faites à tout moment de l'année, ce qui devrait permettre aux nouveaux membres de rejoindre les groupes de travail sans délai, et d'adapter au mieux la participation des membres aux différents TFS en fonction de leur expertise et de leur intérêt. Les membres peuvent également se retirer à tout moment. Ces deux actions peuvent être entreprises simplement en envoyant un courriel à Estelle Huchet, coordinatrice des adhésions et des partenariats ([estelle.huchet@age-platform.eu](mailto:estelle.huchet@age-platform.eu)) avec :

- Prénom et nom de famille du candidat
- Adresse électronique de la personne désignée
- Numéro de téléphone portable (en cas d'urgence)
- TF où le candidat a été ou sera impliqué
- Bref résumé de l'expertise/des domaines d'intérêt et de la raison de l'intérêt pour la TF



Chaque nouveau membre de la TF recevra une confirmation par e-mail de la part du responsable politique en charge de la Task Force concernée.

## **Fonctionnement des groupes de travail**

### ***Régularité***

La fréquence des interactions et des contributions des Task Forces au travail d'AGE dépend des développements politiques aux niveaux européen, international ou national sur lesquels AGE n'a aucun contrôle. Chaque Task Force devrait se réunir au moins deux fois par an, idéalement avec une réunion physique. Entre les réunions, des mises à jour et des informations régulières seront envoyées par e-mail aux membres des Task Forces.

### ***Chaînes***

Les groupes de travail fonctionnent par le biais d'échanges virtuels (principalement : courriels et vidéoconférences). Lorsque cela sera nécessaire et possible, des réunions physiques seront organisées. Le nombre maximum de participants sera soumis aux contraintes budgétaires d'AGE, le secrétariat recherchant le meilleur équilibre géographique possible. Des arrangements techniques, par exemple un format hybride physique-virtuel, seront envisagés pour faciliter la participation de tous les membres lorsque la réunion du groupe de travail a lieu physiquement.

Les réunions physiques peuvent avoir lieu à Bruxelles, en Belgique, ou à l'étranger (uniquement au sein de l'UE). Les réunions à l'étranger, co-organisées par nos membres, sont encouragées, notamment pour influencer plus efficacement l'agenda politique au niveau européen/national ou lorsque des visites d'étude au niveau local peuvent améliorer le travail des membres et/ou faciliter la mise en réseau et les échanges.

### ***Gestion et suivi***

Les Task Forces sont cogérées par le personnel du Secrétariat et un Président - choisi d'un commun accord au sein de chaque Task Force. Le poste de président sera limité à un mandat annuel, renouvelable une fois, afin d'encourager la rotation et l'appropriation du travail effectué par les groupes de travail par tous les membres. Pour la rotation des présidents, nous encourageons un équilibre entre les sexes et les zones géographiques.

Le président travaillera avec le membre du personnel désigné pour s'assurer que le programme de travail de la TF est conforme aux objectifs définis dans la stratégie interne d'AGE (2022-2025) et pour établir l'ordre du jour des réunions. Le président animera également les réunions de la TF.

Tout en maintenant un fonctionnement simple et inclusif des Task Forces, le Secrétariat veillera à ce que des mises à jour régulières soient fournies sur le processus de nomination ; la liste des membres sera disponible sur l'espace membres du site web d'AGE ; et une évaluation annuelle de l'efficacité des Task Forces sera effectuée par le biais d'enquêtes de satisfaction (pour chaque réunion de la TF). De même, les documents pertinents relatifs aux réunions des groupes de travail seront publiés dans l'espace réservé aux membres.

### ***Langue***

La langue de travail est l'anglais. Cependant, les membres de la TF pourront contribuer par écrit dans d'autres langues de l'UE, à condition d'utiliser un langage simple et clair qui puisse être traduit.

l'utilisation d'outils de traduction automatique par le personnel. Les programmes de traduction automatique disponibles gratuitement sur Internet (tels que Deepl.com) peuvent être présentés aux membres afin de faciliter la participation des membres ayant des compétences linguistiques plus faibles.

## Annexe 1 - Intégration des droits de l'homme

### Pourquoi intégrer les droits de l'homme dans le travail d'AGE ?

**Une approche** du vieillissement **fondée sur les droits** vise à garantir que tous les droits de l'homme que nous possédons en tant qu'êtres humains puissent être exercés de manière égale lorsque nous sommes plus âgés. Elle se fonde sur les obligations que les États et l'UE se sont engagés à respecter dans les traités européens et internationaux relatifs aux droits de l'homme. Elle englobe tous les droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels.

L'intégration des droits de l'homme est un objectif stratégique à long terme d'AGE. Elle renforcera notre capacité à aborder la réalité complexe de la vie des personnes âgées. Au lieu d'avoir un point d'entrée unique pour discuter des questions de droits de l'homme (c'est-à-dire l'ancienne TF sur les droits de l'homme), chaque partie de notre travail devra s'appuyer sur et favoriser la réalisation des principaux piliers d'une approche basée sur les droits, à savoir : Application du cadre des droits de l'homme ; participation/autonomisation ; non-discrimination ; et responsabilité/suivi<sup>1</sup>.

### Comment allons-nous y parvenir ?

Nous pourrions compter sur les connaissances et l'expérience des membres de l'ancienne TF sur les droits de l'homme, qui seront proposés pour rejoindre les différents groupes de travail afin d'aider à guider ce processus. De même, le personnel chargé des politiques et des projets travaillera en étroite collaboration sous la direction de Nena Georgantzi, responsable des droits de l'homme, pour renforcer les capacités internes et externes, assurer la cohérence et évaluer les progrès.

### Comment cela se traduit-il dans le programme de travail des Task Forces ?

Tous les groupes de travail renforceront leur capacité à utiliser une approche basée sur les droits de l'homme et, pour ce faire, ils devront :

- définir ce qu'une approche basée sur les droits de l'homme signifie pour eux dans le domaine couvert, quel sera l'objectif à atteindre, comment ils veulent utiliser ce cadre ;
- contribuer à l'élaboration du programme de travail des groupes de travail ;
- proposer des sujets, partager leur expérience et leurs connaissances ;
- être encouragés à formuler les questions qu'ils analysent (par exemple, les soins, la numérisation, la protection sociale) comme des droits juridiquement exécutoires et à les relier au droit national, européen et international ;
- visent à effectuer un travail de transformation, c'est-à-dire à identifier les lacunes/inégalités et à envisager différents outils (par exemple, des positions politiques, des campagnes, des coalitions, des litiges, des formations, etc.) pour obtenir des changements tangibles (par exemple, des politiques, des lois, des ressources) ou intangibles (par exemple, des normes sociales, des attitudes) aux

niveaux individuel/communautaire ainsi qu'organisationnel/institutionnel ;

---

<sup>1</sup> Pour référence, vous pouvez lire notre feuillet unique : ["Qu'est-ce qu'une approche du vieillissement fondée sur les droits ?"](#)

- promouvoir une véritable participation des personnes âgées en tant que partenaires égaux, notamment en réfléchissant à la manière d'atteindre les groupes marginalisés de personnes âgées, qui ne sont pas suffisamment représentés dans notre réseau ;
- évaluer régulièrement leurs progrès en termes de réalisation de leurs objectifs.

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec Nena Georgantzi, responsable des droits de l'homme.

[nenageorgantzi@age-platform.eu](mailto:nenageorgantzi@age-platform.eu)